

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 juillet 2020**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 23**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 30/07/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/07/2020  
(accusé de réception du 29/07/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Compte de gestion 2019**

**Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par madame la trésorière de Quimper Communauté.**

\*\*\*

Madame la trésorière de Quimper Communauté vient de nous faire parvenir le compte de gestion pour l'année 2019.

Celui-ci est conforme au compte administratif de cet exercice.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2019 par la trésorière n'appelle ni observation, ni réserve ;
- 2 - d'approuver dans les mêmes formes les comptes de gestion des budgets annexes.